



*Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat*

*Inspection Générale des Finances
Service communication*

*République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail*

DOSSIER

Côte-d'Ivoire - Coronavirus (COVID-19).

Sommaire

- **Contexte**
- **Les Mesures Prises Par Le Gouvernement**
- **Les Différentes Contributions Apportées Au Gouvernement**
- **Revue de Presse**
- **Allocutions**

Contexte

Depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une pandémie liée au coronavirus (COVID-19). A ce jour, plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et plus de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS.

Cette pandémie extrêmement contagieuse affecte tous les secteurs. Selon une étude de l'Union africaine (UA), environ 20 millions d'emplois sont menacés en Afrique.

En vue de faire face aux conséquences liées à cette pandémie, le gouvernement a initié dès le début un plan national de riposte sanitaire, notamment dans son volet social et humanitaire avec la mise en place de différents fonds. En effet, ces fonds sont destinés à financer les actions de solidarité à l'égard des personnes rendues vulnérables par les effets de la pandémie.

En complément du plan de riposte sanitaire, le Gouvernement a par ailleurs engagé des consultations avec l'ensemble du secteur privé et les différentes organisations professionnelles entre le 24 et le 30 mars 2020.

Suite aux différents échanges, le Premier Ministre S.E.M. Amadou GON COULIBALY, Chef de Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a fait une déclaration le mardi 31 mars 2020, dans laquelle il a annoncé des dispositions prises par le Gouvernement à l'endroit des entreprises. Ainsi, il a annoncé un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire évalué à 1700 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB

Le Plan se décline en trois principaux axes à savoir, (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures d'appui à l'économie et (iii) les mesures sociales en faveur des populations.

Le présent document résume les dispositions principales engagées par le gouvernement et Les Différentes contributions apportées par le privé et la communauté internationale dans la cadre de la gestion de cette pandémie.

Les Mesures Prises par le Gouvernement

Au titre des mesures sociales, le Gouvernement entend :

- décaler, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020. A cet effet, des facilités de paiement seront proposées pour soulager les populations ;
- prendre en charge les factures d'électricité et d'eau, devant être payées en avril et en mai 2020, des couches défavorisées c'est-à-dire des ménages abonnés au tarif social d'électricité, et des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau. Cela concerne plus d'un million de ménages soit environ 6 millions de nos concitoyens;
- instaurer un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA, en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement du champ des filets sociaux ;
- renforcer le contrôle des produits de grande consommation et appliquer des sanctions aux contrevenants ;
- Inciter les propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires ;

En réponse aux recommandations du Secteur Privé ivoirien, voici les mesures prises par le Gouvernement

Au titre des mesures de soutien aux entreprises, à court terme, elles visent à maintenir l'activité économique, à soulager leur trésorerie et à préserver l'emploi.

- suspendre les contrôles fiscaux pour une période de trois mois;
- reporter de trois mois le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans (notamment les maquis, les restaurants, les boites de nuit, les bars, les cinémas et les lieux de spectacles);
- différer pour une période de trois mois le paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'État ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises;
- réduire de 25% la patente transport;

- différer pour période de trois (3) mois le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés;
- exonérer les droits et taxes de porte sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19;
- annuler les pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'État et ses démembrements durant la période de crise;
- rembourser les crédits de TVA sous un délai de deux (2) semaines, grâce à un allègement des contrôles à priori et le renforcement des contrôles à posteriori;
- continuer, malgré la crise, le paiement de la dette intérieure, notamment aux entreprises des sous-secteurs sinistrés du fait de la crise, en privilégiant les factures inférieures à 100 millions pour atteindre le maximum d'entreprises, en particulier les PME et les TPE ;
- réaménager en liaison avec les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro le paiement des frais de magasinage durant la période de la pandémie pour surseoir aux pénalités et suspendre la facturation de surestaries, c'est-à-dire les pénalités dues en cas de dépassement des délais de présence des navires.

Au titre des dispositions de préservation de l'outil de production et de l'emploi, les mesures retenues concernent :

- la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé pour un montant de 250 milliards de FCFA, prenant en compte le renforcement du soutien aux PME pour au moins 100 milliards de FCFA et la mise en place de fonds de garantie, afin d'avoir un effet de levier sur l'accès au crédit ;
- la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement ;
- le soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ;

· le soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants;

la poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faitières agricoles, les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès.

les différents Fonds créés seront alimentés. Ainsi, le Fonds National Spécial de Solidarité et de Soutien Humanitaire, d'un montant de 170 milliards de FCFA, sera approvisionné à hauteur de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards par le gouvernement.

D'un montant total de 150 milliards FCFA, le Fonds de Soutien aux PME recevra un appui de 40 milliards de FCFA. Quant au Fonds de Soutien aux grandes entreprises, d'un montant de 100 milliards de FCFA, il sera approvisionné de 30 milliards de FCFA.

Le Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel, d'un montant de 100 milliards de FCFA, sera alimenté de 20 milliards de FCFA. Pour ce qui est du Fonds de soutien aux filières agricoles et aux secteurs de production alimentaire, d'un montant de 300 milliards de FCFA, il sera approvisionné à hauteur de 50 milliards de FCFA

Les Différentes contributions apportées au Gouvernement

- **CORONAVIRUS : Le FMI apporte un soutien de 530 milliards de fcfa au gouvernement ivoirien**

- Au cours d'un Point de presse sur la maladie à Coronavirus (Covid-19) le 21 avril à Abidjan, le Premier Ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, a annoncé un appui de 530 milliards de FCFA du Fonds Monétaire International (FMI) pour soutenir le Plan de soutien économique, social et humanitaire du gouvernement.

« J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil d'Administration du FMI a décidé du financement de notre Plan de soutien économique, social et humanitaire, pour un montant de 530 milliards de FCFA qui seront décaissés cette semaine », a indiqué le Premier Ministre.

Et d'ajouter que d'autres appuis sont attendus de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la BCEAO (à travers l'émission de Coronabonds), de l'Union Européenne, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque islamique de développement (BID) et des partenaires bilatéraux.

- **Projet d'Urgence Covid 19 : la Banque mondiale accorde un financement additionnel de 21 milliards de FCFA à la Côte d'Ivoire**

Dans le cadre du projet de riposte au Covid-19 et de Renforcement de la Capacité de Préparation du Système de Santé aux Epidémies, également appelé Projet d'Urgence Covid-19, la Banque mondiale a accordé à la Côte d'Ivoire un financement de 21 milliards de FCFA. Ledit projet a fait l'objet d'une signature d'accord de financement le mardi 5 mai 2020 au 20e étage de l'immeuble Sciam au Plateau, entre la Directrice des opérations de l'institution financière internationale, Coralie Gevers, et le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, en présence de son collègue de la Santé et de l'Hygiène Publique, Dr Aka Aouélé, et un représentant du ministère du Plan et du Développement.

Source : MEF Publié le mercredi 6 mai 2020

- **Lutte contre le Covid-19 : La CGECI apporte un soutien au Gouvernement dans l'acquisition de matériels médicaux**

Il y a pratiquement un mois, face à la progression de la pandémie de la maladie à Coronavirus en Côte d'Ivoire, la CGECI lançait un appel aux chefs d'entreprises, à ses membres, à manifester leur solidarité par des dons en numéraire.

Cet effort destiné à apporter du réconfort aux populations et à soutenir les actions du gouvernement a eu un écho favorable. Un milliard de franc CFA a été effectivement mobilisé par le Patronat Ivoirien pour s'inscrire dans la chaîne de solidarité nationale.

Ce don a été remis le 24 avril 2020 par le Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, au Ministre l'Economie et des Finances, M. Adama Coulibaly, aux côtés de qui se trouvaient pour la circonstance, M. Diarrassouba Souleymane, Ministre du Commerce et de l'Industrie et Dr Eugène Aka Aouélé, Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, principal bénéficiaire de cette contribution. Cette cérémonie a eu lieu au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances sis à Abidjan- Plateau.

- **Lutte contre le coronavirus - 3 banques accompagnent l'Etat avec des chèques d'une valeur de 120 millions Fcfa**

Trois établissements bancaires de la place ont décidé d'appuyer l'Etat ivoirien dans ses efforts pour contenir la flambée du coronavirus qui fait des ravages à travers le monde. Les responsables de ces banques étaient le vendredi 27 mars 2020, au Plateau, au cabinet du ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, à qui ils ont remis des chèques d'une valeur globale de 120 millions Fcfa. La Banque nationale d'investissement (BNI) et Coris Bank international ont offert chacune un chèque de 50 millions Fcfa et la Banque sahel-sahélienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) un montant de 20 millions Fcfa. Le ministre Adama Coulibaly a remercié ces banques qui ont pris l'initiative elles-mêmes de faire des dons dans ce contexte difficile.

Source : minutes. Eco

- **Lutte contre le Covid-19 : CITIBANK alimente le Fonds de solidarité à hauteur de 60 millions de FCFA**

La contribution de CITIBANK au Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le Covid-19 est de 60 millions de FCFA. Le chèque matérialisant ladite contribution a été remis le jeudi 7 mai 2020 par la Directrice générale locale de cette structure bancaire, Diarrassouba Viviane, au ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, à son Cabinet sis à l'immeuble Sciam au Plateau.

La première responsable de CITIBANK en Côte d'Ivoire a inscrit le don de sa banque dans une « démarche citoyenne », tout en saluant la gestion efficace de la pandémie par le Gouvernement ivoirien.

Source : minutes. Eco

- **Covid-19 : le ministère de l'économie reçoit un appui de plus d'un milliard de francs CFA du Groupe PFO**

Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly a reçu des mains du directeur général du Groupe PFO, un chèque d'un montant de 1,1 milliard de francs CFA le lundi 18 mai 2020 lors d'une cérémonie tenue à Abidjan-Plateau, en présence du ministre auprès du Premier ministre chargé de la Coordination des Grands projets, Claude Isaac Dé.

Il s'agit d'une contribution bien variée de 10 pick-up, 9 000 blouses chirurgiens, 200 lits médicaux, 19 000 charlottes bleues, 40 000 tabliers médicaux, deux respirateurs, des masques trois plis d'une valeur de 1,3 million de franc CFA et un chèque de 200 millions francs CFA .

Revue de Presse

- **Côte d'Ivoire annonce deux fonds pour les grandes entreprises**

Le porte - parole du gouvernement ivoirien, Sidi Tiémoko Touré, a annoncé, au sortir du Conseil des ministres du mercredi 15 avril, la création du Fonds de soutien aux grandes entreprises, dénommé Fsgc Covid-19 et du Fonds de soutien aux Petites et moyennes entreprises ou Fspme Covid-19. C'est une enveloppe globale de 250 milliards Fcfa qui a été allouée pour ces deux nouvelles structures, dont 100 milliards Fcfa pour le Fsgc Covid-19 et 150 milliards Fcfa pour le Fspme Covid-19. Il faut dire que le gouvernement a aussi décidé de la mise en place du Fonds spécial de solidarité et de Soutien d'urgence humanitaire, appelé encore Fonds spécial de solidarité Covid-19, ainsi que son projet de loi de ratification.

«Conformément au plan national de riposte sanitaire à la pandémie de Covid-19, notamment dans son volet social et humanitaire, ce fonds est destiné à financer les actions de solidarité du gouvernement à l'égard des personnes rendues vulnérables par les effets de la pandémie de Covid-19 et leurs familles, particulièrement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap», a expliqué Sidi Tiémoko Touré, par ailleurs ministre de la Communication et des Médias.

Selon le ministre, ce fonds prend également en compte les malades indigents, les familles des personnes indigentes décédées par suite de la maladie à Coronavirus 2019, les enfants et adolescents vulnérables des orphelinats, des pouponnières et les enfants en situation de rue

Source : Fratmat : 15 avril, 2020

- **Coronavirus : un fonds de 200 milliards de Fcfa pour soutenir les Pme ivoiriennes**

Le ministre de la Promotion des Petites et moyennes entreprises (PME), Félix Anoblé, a annoncé, le jeudi 09 avril 2020 à Abidjan, la mise en place d'un fonds de soutien et de garantie aux PME, d'un montant global de 200 milliards de FCFA, afin de maintenir l'activité économique de ces entreprises touchées par la crise liée au Coronavirus.

Félix Anoblé était à la conférence de presse quotidienne sur le Coronavirus pour donner des précisions sur la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan de soutien économique, social et humanitaire annoncé par le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly.

Selon le ministre, ce montant prend en compte le renforcement du soutien aux PME pour 100 milliards de FCFA. Ces fonds alloués aux PME formellement constituées seront répartis comme suit : 40 milliards seront logés dans les fonds de garantie des crédits aux PME et 60 milliards FCFA sont destinés aux fonds de soutien aux PME.

Quant aux entreprises du secteur informel, elles bénéficieront d'une aide de 100 milliards de FCFA qui servira à la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises de ce secteur. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement.

Au plan sanitaire, les efforts du gouvernement se poursuivent. Le conseiller technique du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Edith Kouassi a annoncé l'approvisionnement des établissements sanitaires en matériels de soin et de protection. Elle a, une fois encore mis en garde les populations contre toute automédication dans le traitement de la pandémie du Coronavirus.

Source CICG

- **CORONAVIRUS : Le Gouvernement apporte un appui financier de plus de 400 millions de fcfa aux acteurs sportifs**

Le gouvernement ivoirien a apporté un appui financier de plus de 400 millions de FCFA aux acteurs sportifs pour atténuer l'impact de l'arrêt des compétitions sportives causé par la pandémie du coronavirus (COVID-19), a indiqué le 19 avril 2020, le ministre des Sports, Paulin Danho.

Paulin Danho a annoncé, lors du point de presse quotidien, que sur instructions du Premier Ministre, 171,5 millions de FCFA ont été payés aux fédérations sportives comme subventions par le truchement de la parafiscalité.

Selon lui, le budget prévisionnel d'un montant de 240 millions de FCFA prévu pour la préparation aux Jeux olympiques de 2020, a été réaffecté pour soutenir les athlètes et l'encadrement sportif.

Paulin Danho a assuré que son département ministériel maintient les paiements des bourses aux athlètes de haut niveau.

Enfin, il a précisé que les Petites et moyennes entreprises (PME) du secteur sportif sont aussi éligibles au fonds de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 100 milliards de FCFA, mis en place par le gouvernement

Source : Abidjan.net, le 19 avril 2020

- **Lutte contre le coronavirus - 3 banques accompagnent l'Etat avec des chèques d'une valeur de 120 millions Fcfa**

Trois établissements bancaires de la place ont décidé d'appuyer l'Etat ivoirien dans ses efforts pour contenir la flambée du coronavirus qui fait des ravages à travers le monde. Les responsables de ces banques étaient ce vendredi 27 mars 2020, au Plateau, au cabinet du ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, à qui ils ont remis des chèques d'une valeur globale de 120 millions Fcfa. La Banque nationale d'investissement (BNI) et Coris Bank international ont offert chacune un chèque de 50 millions Fcfa et la Banque sahélo-sahélienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) un montant de 20 millions Fcfa. Le ministre Adama Coulibaly a remercié ces banques qui ont pris l'initiative elles-mêmes de faire des dons dans ce contexte difficile. « J'espère que l'exemple de ces trois banques sera suivi par d'autres parce que le coût total du plan de riposte sanitaire est de 95,9 milliards de FCFA. Donc ça nécessite qu'il y ait des contributions de l'Etat mais également celles des différents acteurs, donc du secteur privé et des partenaires techniques et financiers », a soutenu le ministre. Relevant que la réponse à la pandémie ne peut être seulement sanitaire, Adama Coulibaly a indiqué qu'un plan qu'un plan de riposte économique est en cours d'élaboration, sur instruction du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Une fois finalisé, ce document sera soumis à sa validation avant d'être rendu public dans les prochains jours. Les donateurs ont justifié leur action par la nécessité de soutenir le gouvernement en apportant leur contribution à l'effort qui est fait pour endiguer et venir à bout de la pandémie du COVID 19. L'un d'eux, le directeur général de la BNI, Youssouf Fadiga, a profité pour lancer un appel à la citoyenneté de toutes les structures, afin d'appuyer l'Etat dans son effort pour venir en aide aux populations. « Il est important que chacun à son niveau fasse un effort pour apporter une contribution pour combattre et mettre fin à cette pandémie », interpelle Tjima Diabaté, directeur général adjoint de la BSIC chargé des opérations. En tout cas, Mamadou Sanon, directeur général de Coris Bank international Côte d'Ivoire, est convaincu qu'avec les efforts conjugués de tous, l'humanité, particulièrement la Côte d'Ivoire, viendra à bout de cette crise sanitaire. Le ministre et ses invités ont, d'une même voix, invité les populations au strict respect des mesures préventives édictées par les autorités sanitaires et diffusées par plusieurs canaux. Emmanuel Akani

Source : minutes. ECO 28 Mars 2020

- **CORONAVIRUS : Le FMI apporte un soutien de 530 milliards de fcfa au gouvernement ivoirien**

- Au cours d'un Point de presse sur la maladie à Coronavirus (Covid-19) le 21 avril à Abidjan, le Premier Ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, a annoncé un appui de 530 milliards de FCFA du Fonds Monétaire International (FMI) pour soutenir le Plan de soutien économique, social et humanitaire du gouvernement.

« J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil d'Administration du FMI a décidé du financement de notre Plan de soutien économique, social et humanitaire, pour un montant de 530 milliards de FCFA qui seront décaissés cette semaine », a indiqué le Premier Ministre.

Et d'ajouter que d'autres appuis sont attendus de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la BCEAO (à travers l'émission de Coronabonds), de l'Union Européenne, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque islamique de développement (BID) et des partenaires bilatéraux.

Parlant du soutien du gouvernement à diverses entités, suite à la crise sanitaire, Amadou Gon Coulibaly a également annoncé que, dès cette semaine, les différents Fonds créés seront alimentés. Ainsi, le Fonds National Spécial de Solidarité et de Soutien Humanitaire, d'un montant de 170 milliards de FCFA, sera approvisionné à hauteur de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards par le gouvernement.

D'un montant total de 150 milliards FCFA, le Fonds de Soutien aux PME recevra un appui de 40 milliards de FCFA. Quant au Fonds de Soutien aux grandes entreprises, d'un montant de 100 milliards de FCFA, il sera approvisionné de 30 milliards de FCFA.

Le Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel, d'un montant de 100 milliards de FCFA, sera alimenté de 20 milliards de FCFA. Pour ce qui est du Fonds de soutien aux filières agricoles et aux secteurs de production alimentaire, d'un montant de 300 milliards de FCFA, il sera approvisionné à hauteur de 50 milliards de FCFA

Source : Abidjan.net 21 avril 2020

- **Projet d'Urgence Covid19 : la Banque mondiale accorde un financement additionnel de 21 milliards de FCFA à la Côte d'Ivoire**

Dans le cadre du projet de riposte au Covid-19 et de Renforcement de la Capacité de Préparation du Système de Santé aux Epidémies, également appelé Projet d'Urgence Covid-19, la Banque mondiale a accordé à la Côte d'Ivoire un financement de 21 milliards de FCFA. Ledit projet a fait l'objet d'une signature d'accord de financement le mardi 5 mai 2020 au 20e étage de l'immeuble Sciam au Plateau, entre la Directrice des opérations de l'institution financière internationale, Coralie Gevers, et le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, en présence de son collègue de la Santé et de l'Hygiène Publique, Dr Aka Aouélé, et un représentant du ministère du Plan et du Développement.

La Banque mondiale a accordé ce financement additionnel de 21 milliards de FCFA à la Côte d'Ivoire pour accompagner ce pays dans son plan national de riposte qui vise à briser la chaîne de transmission, à assurer une prise en charge des malades et dans les mesures adoptées pour soutenir l'économie et aider les familles vulnérables à faire face aux effets du Covid-19.

« Fruit de la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque mondiale, le Projet de Riposte au COVID 19 et de Renforcement de la Capacité de Préparation du Système de Santé aux Epidémies, autrement appelé Projet d'Urgence Covid-19 vient à point nommé, dans un contexte particulièrement difficile (...). D'un montant de trente-deux (32) millions d'Euros US, soit environ vingt-et-un milliards (21 000 000 000) Francs CFA, octroyé sous forme de Crédit IDA, il est remboursable sur une période de 30 ans avec un différé de paiement de 5 ans », a fait savoir le ministre Adama Coulibaly.

Ce projet, a-t-il poursuivi, est destiné à la prise en charge dans trois cas. Le premier cas prend en compte les interventions d'urgence face au Covid-19, notamment l'amélioration de la détection, la confirmation, le suivi, l'enregistrement du suivi des contacts, la prise en charge adéquate des cas, notamment par la mise sur pied de plans d'urgence et la réduction des risques pour les patients et les personnels médicaux. Le second est relatif à la Communication d'informations sanitaires et de mobilisation communautaire, par la conception de systèmes de surveillance des maladies à l'échelle des communautés. Quant au troisième, il porte sur la Gestion, le Suivi et l'Evaluation de l'exécution du Projet, par la gestion fiduciaire, la communication et la planification des audits.

Cet appui, a confirmé la Directrice des opérations de la Banque mondiale, vise à freiner la transmission communautaire, à détecter les cas de Covid-19, à prendre en charge les patients, et à renforcer le système de santé pour faire face aux défis en matière de santé publique.

Mme Coralie Gevers a ajouté que ledit projet permettra entre autres de supporter la permanence des équipes d'intervention rapide mais aussi d'acquérir des matériels pour les hôpitaux et unités de soins intensifs, des équipements de protection individuelle pour le personnel soignant, et des médicaments et consommables médicaux nécessaires pour la prise en charge des patients, y compris des cas sévères et critiques.

« Le projet assurera également l'approvisionnement en eau, l'hygiène et l'assainissement des établissements sanitaires. Outre la réponse sanitaire, notre appui va permettre d'apporter un soutien financier aux ménages affectés par le Covid-19, ou à ceux rendus vulnérables par la maladie, en utilisant les différents mécanismes des filets sociaux déjà en place », a souligné la Directrice des opérations de la Banque mondiale. Non sans préciser que ce montant de 35 millions de dollars accordé ce jour s'ajoute aux 40 millions de dollars déjà réalloués par le projet SPARK-santé en cours. Ce qui, a-t-elle récapitulé, porte l'engagement de la Banque mondiale en appui à la riposte sanitaire à un total de 75 millions de dollars, soit 45 milliards de FCFA.

Environ 32 milliards de FCFA pour le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest

Au cours de la même cérémonie, la représentante de l'institution financière internationale et l'émissaire du Gouvernement ivoirien ont procédé à la signature de l'Accord de Financement du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest d'un coût de quarante-neuf (49) millions d'Euros, soit environ trente-deux (32) milliards de FCFA octroyés sous forme de crédit. Ici également, la durée de remboursement est de 30 ans avec un différé de paiement de 5 ans.

A en croire la Directrice des opérations de la Banque mondiale, Coralie Gevers, l'objectif principal de ce projet en partenariat avec l'UEMOA est de renforcer le système de statistiques des pays participants en vue d'harmoniser, produire, diffuser et optimiser l'utilisation des statistiques économiques et sociales de base.

« En Côte d'Ivoire, le Projet Régional d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest appuie le Ministère du Plan et l'Institut National de

Statistiques et doit leur permettre de répondre aux besoins immédiats en données et la production de statistiques de qualité. Concrètement, ce projet aidera à financer l'organisation des recensements de la population, de l'agriculture et des entreprises ainsi qu'un système de collecte continue de données pour le suivi des conditions de vie des ménages. Le projet cherche aussi à soutenir l'amélioration de la performance de l'INS via la formation du personnel actuel, le recrutement de nouveaux statisticiens et corps assimilés, et une gestion moderne des ressources humaines. », a-t-elle expliqué.

Notons que ledit projet s'articule autour de trois composantes. A savoir, une composante régionale basée sur l'harmonisation, la collecte de données, l'amélioration de la qualité, la diffusion et l'utilisation des statistiques sociales et économiques de base ; la composante propre à chaque pays, axée sur l'amélioration ou la modernisation des infrastructures matérielles et statistiques (ainsi pour la Côte d'Ivoire, l'Institut National de la Statistique sera doté en infrastructures technologiques modernes par l'acquisition et l'installation d'équipements et de services nécessaires à son bon fonctionnement) ; et la composante gestion et mise en œuvre du Projet, y compris la gestion fiduciaire, les garanties environnementales et sociales, la communication, et la planification des audits.

Source : MEF Publié le mercredi 6 mai 2020

- **Coronavirus : Environ 90 milliards de FCFA mobilisés auprès des partenaires pour financer le plan de riposte**

A l'occasion du point presse lié au Coronavirus, le 25 avril 2020 à Abidjan-Marcory, la ministre du Plan et du Développement, Nialé Kaba, a indiqué que son département ministériel a contribué à la mobilisation d'environ 90 milliards de FCFA auprès des bailleurs de fonds, en vue de préparer le plan de riposte sanitaire, économique et humanitaire.

« Dans le cadre des mobilisations des ressources, la Banque islamique du développement (BID) a contribué à hauteur de 30 milliards de FCFA. La Banque africaine de développement (BAD) a apporté un appui budgétaire à hauteur de 48 milliards de FCFA. Le système des Nations unies a, quant à lui, apporté une assistance technique et financière qui s'établit à 12 milliards de FCFA. Au total c'est 90 milliards de FCFA qui ont été mobilisés à ce jour », a déclaré Nialé Kaba.

A l'en croire, ces financements viennent en complément de la contribution des autres partenaires au développement. Notamment, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Elle a précisé que des négociations se poursuivent, afin de mobiliser davantage de ressources.

Nialé Kaba a déploré le ralentissement dans le déroulement de certaines activités de son département ministériel du fait du Covid-19. Il s'agit du Recensement général de la population et de l'habitat 2020, de la suspension des cours à l'Ecole nationale de statistiques et d'économie appliquée (ENSEA), et de la suspension de l'enquête sur les indicateurs relatifs à la situation de la femme et de l'enfant. Tout comme le report des Assemblées annuelles de la BAD au mois d'août 2020. Ces rencontres étaient prévues du 25 au 29 mai à Abidjan.

SOURCE : CICG-Côte d'Ivoire Publié le dimanche 26 avril 2020

- **Covid-19/Fonds de Solidarité et de Soutien: des opérateurs économiques ont reçu leurs chèques**

Les fonds du plan de Solidarité et de Soutien mis en place dans cadre la riposte économique de la pandémie de la Covid-19 sur tous les secteurs d'activités impactés sont rentrés dans leurs phases opérationnelles ce jeudi 14 mai 2020.

Le ministre d'Etat, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, assurant l'intérim du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, a procédé à la remise des premiers chèques à la première vague des bénéficiaires de ce fonds au cours d'une cérémonie qui s'est tenue à l'auditorium de la Primature en présence de plusieurs membres du gouvernement.

Selon le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, il s'agit d'une part des bénéficiaires du fonds national de solidarité et de soutien et d'autre part des acteurs du secteur informel. Comme l'a promis le gouvernement, un appui a été apporté aux personnes en difficulté et au Groupe CIE-SODECI pour la prise en charge des factures des populations défavorisées.

Ainsi, le directeur général du Groupe CIE-SODECI, Amadou Bakayoko a réceptionné un chèque d'un montant de 7,1 milliards de francs CFA. " Cette somme est destinée à couvrir les frais de consommation des abonnés aux tarifs sociaux d'électricité" a précisé le ministre en charge de l'Economie. Mais également, des structures impliquées dans l'humanitaire telles que la pouponnière de Yopougon, ainsi que certains centres d'accueil et foyers des communes d'Adjamé et Abobo ont aussi reçu des subventions.

« J'encourage en contrepartie les acteurs du secteur privé bénéficiaires de ces fonds à préserver les emplois et les outils de production », a plaidé le ministre Hamed Bakayoko.

Faut-il le rappeler, pour atténuer les effets de la Covid-19, le Gouvernement a adopté un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700 milliards de FCFA.

Ce plan prévoit une série de mesures au nombre desquelles la mise en place de fonds spécifiques destinés au soutien à l'économie dans son ensemble, aux entreprises ainsi qu'aux populations vulnérables. Ainsi, le fonds de soutien aux acteurs du Secteur Informel, a été doté de 100 milliards de francs CFA et le fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence humanitaire, avec une dotation cible de 170 milliards de francs CFA.

Abidjan.net 15 mai 2020

- **L'UE annonce un appui de 100 millions d'euros pour lutter contre la Covid-19**

L'ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire, Jobst von Kirchmann a annoncé un appui de 100 millions d'euros en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, au gouvernement ivoirien pour lutter contre la maladie à Coronavirus (Covid-19), indique un communiqué transmis, lundi à l'AIP.

L'annonce a été faite au cours d'un trilogue entre le gouvernement ivoirien, l'Union Européenne et ses États membres et le secteur privé qui a eu pour objectif d'échanger sur les mesures à mettre en place dans le cadre du plan réponse à la crise Covid-19 précisément sur les modalités de fonctionnement des Fonds de soutien aux PME et aux grandes Entreprises, institués dans le cadre du Plan de soutien économique, social et humanitaire du gouvernement ivoirien.

M. Kirchmann a également salué les efforts consentis par le secteur bancaire pour soutenir le tissu économique ivoirien dans ce contexte de crise sanitaire.

Pour le diplomate européen, l'Union se devait d'être présente auprès du gouvernement ivoirien pour soutenir l'économie autant qu'elle a pu l'être auprès des citoyens ivoiriens vulnérables à travers la caravane de la solidarité.

« Nous devons tout faire pour préparer le plus rapidement possible un plan efficace de relance de l'activité économique. », a-t-il indiqué, mercredi au cours de cette rencontre à Abidjan.

Ce trilogue a enregistré la présence du ministre de l'Économie et de Finances, Adama Coulibaly, des l'Ambassadeur de France et d'Allemagne, Gilles Huberson et Michael Grau, du vice-président d'Eurocham, Aymeric Villebrun, et les présidents des comités de gestion des Fonds de soutien aux PME et Grandes Entreprises.

Il a également été suivi par visio-conférence par une dizaine d'experts représentant notamment les bailleurs de fonds (la Banque Européenne d'Investissement), les organisations patronales, le secteur bancaire et la Cellule de Coordination de la Coopération CI-UE.

Source : AIP 18 mai 2020

- **Covid-19 : le ministère de l'économie reçoit un appui de plus d'un milliard de francs CFA**

Le combat engagé par le gouvernement ivoirien contre la pandémie à Coronavirus s'accroît avec l'élan de solidarité.

Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly a reçu des mains du directeur général du Groupe PFO, un chèque d'un montant de 1,1 milliard de francs CFA ce lundi 18 mai 2020 lors d'une cérémonie tenue à Abidjan-Plateau, en présence du ministre auprès du Premier ministre chargé de la Coordination des Grands projets, Claude Isaac Dé.

Il s'agit d'une contribution bien variée de 10 pick-up, 9 000 blouses chirurgiens, 200 lits médicaux, 19 000 charlottes bleues, 40 000 tabliers médicaux, deux respirateurs, des masques trois plis d'une valeur de 1,3 million de franc CFA et un chèque de 200 millions francs CFA .

" Vous démontrez à travers ce don votre détermination à accompagner le gouvernement dans cette lutte contre la Covid-19" a déclaré le ministre en charge de l'Économie tout en saluant cet esprit de solidarité. Selon lui, cette démarche marque, l'importance du sens de la Solidarité en cette difficile période de crise sanitaire. C'est pourquoi, il a traduit la gratitude du gouvernement au donateur.

Le Directeur général du groupe PFO Africa, Clyde Fakhoury, a dit sa joie d'avoir posé un geste citoyen. Au dire de l'administrateur général, il est de leur devoir de rassembler les dons utiles au gouvernement pour faire face à la Covid-19. " Notre seul but est d'aider notre économie" a-t-il confié.

Le ministre Isaac Dé, a quant à lui salué ce geste qui selon lui, prend en compte, les questions de mobilité et des éléments qui rendent les centres de dépistage de

proximité à Abidjan construits, fonctionnels pour un cadre de travail adéquat pour le personnel médical.

Source : Abidjan.net 19 mai 2020

- **Soutien aux acteurs du secteur informel impactés par la Covid-19: 40 000 acteurs recevront 10 milliards F Cfa**

La campagne d'inscription pour le Fonds d'appui au secteur informel (FASI) vient d'être lancée. La cérémonie a eu lieu ce Mardi 26 Mai 2020 au ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, au Plateau. Elle fait suite aux cérémonies de lancement des 4 fonds de soutien initiés par le gouvernement et la remise des chèques, le 19 Mai 2020, à 1260 acteurs du secteur informel impactés par la Covid-19.

Pour bénéficier du Fonds d'appui au secteur informel (FASI), il faut s'inscrire sur la plateforme www.fasi.ci, dans les agences régionales de l'Agence Emploi Jeunes, dans les Guichets Emploi de l'Agence Emploi Jeunes et dans les chambres consulaires, sur tout le territoire national.

Pour la phase transitoire de cette opération qui a débuté le 14 Mai 2020 et qui prend fin le 15 Juin 2020, ce sont 40 000 acteurs de ce secteur qui bénéficieront de cet appui financier de l'Etat pour un montant de 10 milliards F Cfa pour relancer leurs activités. 2269 acteurs bénéficient déjà de cette subvention.

Les secteurs d'activité couverts sont la restauration, les maquis, bars, les activités de loisirs, les activités de spectacle, le transport, les salons de coiffure et de beauté, les unités de transformation, le commerce dans le marché.

En marge de cette cérémonie de lancement de la campagne d'inscription, des acteurs du secteur retenus ont reçu symboliquement leurs chèques.

Le Ministre Mamadou Touré, ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes avait à ses côtés ses collègues de l'Artisanat, des PME et celui du Budget. Au terme de cette cérémonie, le nombre de bénéficiaires du FASI porte à ce jour à 2269 acteurs du secteur informel pour un montant de 600 millions F CFA. La phase transitoire qui a débuté depuis le 14 mai se poursuit jusqu'au 15 Juin. Pour cette étape, ce sont 40 000 acteurs qui seront pris en compte pour un montant de 10 milliards F Cfa sous forme de subvention. « Ce n'est pas un crédit », précise le Ministre Mamadou Touré. Les montants perçus tournent autour de 200 mille et 300

mille F Cfa. « Le chef de l'Etat et le Premier Ministre en mettant en place ces fonds veulent les acteurs éprouvés par la crise sanitaire à relancer leurs activités », a-t-il justifié. Les secteurs couverts sont la restauration, l'artisanat, le transport, le commerce.

Qui peut bénéficier du FASI ?

Peuvent en bénéficier tous acteurs du secteur informel, aussi bien les employés que les unités de production, dont les activités sont affectées par la pandémie à coronavirus. Sont ainsi concernés les employés du secteur ayant subi une perte de revenus en raison de la crise sanitaire ou les entrepreneurs ivoiriens dont l'activité économique est mise à mal par la pandémie. Ceux-ci devront, naturellement, pouvoir faire la preuve de l'existence de ladite activité. Sont prioritairement concernés les acteurs du secteur de la fabrication artisanale, la fabrication industrielle, le commerce, l'élevage, la pêche, l'Hôtellerie, la restauration, l'hygiène et soins corporels, le textile, l'immobilier, le transport et la réparation d'engins. En somme, ceux dont les activités ont été perturbés par des mesures de fermeture dictées par le Plan de Riposte Sanitaire.

Quels sont les secteurs d'activités prioritaires

Tous les secteurs d'activités sont éligibles au fonds. Toutefois, pour la phase transitoire, les secteurs retenus sont : la restauration et les activités de loisir, l'artisanat, le transport et le commerce.

Comment bénéficier du FASI

Pour bénéficier du FASI, il faut préalablement s'inscrire pour se faire identifier comme acteur du secteur informel impacté par la crise sanitaire. Cela peut se faire soit :

Sur le site www.fasi.ci;

Dans les agences régionales de l'Agence Emploi Jeunes ;

Dans les Guichets Emploi de l'Agence Emploi Jeunes, sur tout le territoire national.

Source : Ministère 27 mai 2020

- **Extraits du communiqué du conseil des ministres du 06 Mai relative aux mesures liées à la gestion du covid**

2- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'analyse de la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie à coronavirus (COVID-19), au 30 avril 2020.

L'évaluation de la mise en œuvre du plan national de riposte au 30 avril 2020, soit deux (02) mois consécutifs au déclenchement de la riposte, met en relief les observations ci-après :

- la séquestration de la maladie à Abidjan, épicode de la pandémie avec 98% des cas confirmés. Depuis le 21 avril 2020, aucun nouveau cas confirmé n'a été enregistré à l'intérieur du pays ;
- l'augmentation du nombre de tests, en moyenne 300 tests par jour, soit plus de 9 200 tests, avec une prévalence de la maladie variant entre 10% et 20% ;
- la décentralisation du diagnostic biologique par l'intégration de nouveaux laboratoires dans le circuit de diagnostic ;
- les rencontres avec les parlementaires, les maires, les présidents des conseils régionaux et la société civile pour une mobilisation sociale accrue dans la lutte contre le COVID-19 ;
- l'ouverture de sites d'accueil et de dépistage, notamment ceux de Cocody Saint Jean, de Marcory Cap Sud, de Treichville gare de Bondoukou et de Yopougon ex-BAE, avec une approche de dépistage ciblée sur les patients symptomatiques, les sujets contacts et les populations vulnérables ;
- la référence systématique à Abidjan, des patients dépistés à l'intérieur du pays ;
- l'équipement, en cours, en unités de soins intensifs des sites de prise en charge;
- la fourniture en équipements de protection individuelle des équipes soignantes et la disponibilité des médicaments au niveau des sites de prise en charge et de diagnostic ;
- l'application stricte des directives nationales de prise en charge dans les structures sanitaires privées sélectionnées par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant dérogation aux dispositions du Code des marchés publics relatives aux pénalités de retard en matière de marchés et commandes publics, ainsi que son projet de loi de ratification.

Dans le cadre du Plan de soutien économique, social et humanitaire, complémentaire au Plan de riposte sanitaire, cette ordonnance annule les pénalités de retard à la charge des titulaires des marchés publics et autres commandes de l'Etat, pour compter du 06 avril au 06 juillet 2020, afin d'aider les entreprises à sauvegarder l'outil de production et les emplois.

Aussi, le Conseil réitère ses encouragements au corps médical et à l'ensemble des acteurs inscrits en première ligne dans la lutte contre cette pandémie qui, à ce jour, ont réussi à contenir le taux de mortalité à 1,18% et relever le taux de guérison à 45% au-dessus de la moyenne en Afrique

- **Plan de soutien économique et social COVID-19 - 190 milliards de FCFA déjà décaissés**

Au cours de sa deuxième adresse à la nation dans le cadre de la gestion de la crise du COVID-19, ce jeudi 7 mai, le Président ivoirien Alassane Ouattara a indiqué que 190 milliards de FCFA ont déjà été décaissés pour le compte des différents mécanismes de soutien au titre du plan de soutien économique, social et humanitaire.

" A ce jour, le gouvernement a décaissé, pour le compte des différents mécanismes de soutien, un montant cumulé de 190 milliards de FCFA ", a affirmé le Président de la République.

Selon Alassane Ouattara le montant décaissé est reparti comme suit: 50 milliards de FCFA au fonds de solidarité, 40 milliards de FCFA au fonds de soutien aux PME, 30 milliards de FCFA au fonds de soutien aux grandes entreprises et 20 milliards de FCFA au fonds d'appui au secteur informel. Le secteur agricole a été soutenu à hauteur de 50 milliards de FCFA, dont 10 milliards de FCFA pour le vivrier.

Le Chef de l'Etat a indiqué avoir donné des instructions fermes afin que la gouvernance des fonds soit transparente et conforme aux standards internationaux.

Ainsi, des cabinets privés de renommée internationale ont été recrutés pour accompagner les organes de gestion des différents fonds avec qui ils définiront les critères de sélection et le mode opératoire, en accord avec le Secteur privé.

Dans l'urgence, des dispositions transitoires vont être adoptées, en vue de la matérialisation des premiers soutiens à compter du vendredi 15 mai 2020, a indiqué Alassane Ouattara.

Source :CICG 8 mai 2020

- **Lutte contre le Covid-19 : CITIBANK alimente le Fonds de solidarité à hauteur de 60 millions de FCFA**

La contribution de CITIBANK au Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le Covid-19 est de 60 millions de FCFA. Le chèque matérialisant ladite contribution a été remis le jeudi 7 mai 2020 par la Directrice générale locale de cette structure bancaire, Diarrassouba Viviane, au ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, à son Cabinet sis à l'immeuble Sciam au Plateau.

La première responsable de CITIBANK en Côte d'Ivoire a inscrit le don de sa banque dans une « démarche citoyenne », tout en saluant la gestion efficiente de la pandémie par le Gouvernement ivoirien.

« La démarche est citoyenne, solidaire des actions menées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. Celle de ce matin était d'abord l'occasion de féliciter le Gouvernement quant aux mesures promptes, efficaces mises en place pour lutter contre cette pandémie. Au-delà de cette félicitation, il est de notre devoir, en tant que société américaine de droit ivoirien, de contribuer à l'effort national. Notre geste aujourd'hui est de contribuer au Fonds de solidarité nationale de lutte contre le Covid-19, en remettant un chèque de 60 millions de FCFA pour alimenter ce fonds », a déclaré Mme Diarrassouba Viviane.

La Directrice générale de CITIBANK Côte d'Ivoire a également fait savoir que sa structure, en tant qu'institution financière américaine, a contribué à l'émission de bons social Covid-19 du Trésor appelé Covid bons. « Nous avons également contribué aux bons Covid du Trésor. S'il est vrai que nous sommes un acteur actif sur le marché des capitaux, pour nous cela était une exigence de pouvoir participer à l'émission du mois d'avril », a-t-elle souligné.

Au nom du Gouvernement, le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, a remercié CITIBANK qui s'est joint à l'élan de solidarité destiné à amoindrir le plus possible l'impact du Covid-19 sur les populations. Pour lui, il était également important de saluer la participation de cette institution financière américaine aux Covid bons.

« Le fait de contribuer à travers la souscription aux bons qui ont été émis par l'Etat dans le cadre du Covid-19, que nous appelons les Covid bons, est une excellente chose. Deux tranches, à raison de 180 milliards de FCFA chacune, sont déjà bouclées. Il reste la dernière tranche qui va être lancée le 11 mai pour 175 milliards de FCFA. Donc, nous vous encourageons encore une fois à souscrire à cette dernière opération de Covid bons », a lancé comme appel le ministre Adama Coulibaly, à l'institution financière CITIBANK.

Le ministre de l'Economie et des Finances a, enfin, saisi l'occasion pour rassurer tous les « généreux » donateurs quant à l'utilisation de leurs ressources mises à la disposition du Gouvernement. « Je voudrais profiter pour rassurer tous les généreux donateurs que leurs ressources seront utilisées pour ce pour quoi elles ont été mises à la disposition du Gouvernement et qu'un rapport sera fait pour que chacun sache où va sa contribution », a-t-il assuré.

Source : Ministère 8 mai 2020

- **CORONAVIRUS : le gouvernement prend en charge les factures d'eau d'avril et mai 2020 pour 316 000 ménages vulnérables**

Abidjan, le 11 avril 2020 – Les factures d'eau devant être payées en avril et en mai 2020, des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale (consommation trimestrielle comprise entre 1 m³ et 18 m³) seront prises en charge par le gouvernement, afin d'atténuer l'impact de la pandémie du Coronavirus sur plus de 316 000 ménages défavorisés, soit 2 millions de concitoyens.

Ces mesures ont été annoncées par le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba, à l'occasion de la conférence de presse quotidienne sur le Coronavirus, le 11 avril 2020 à Abidjan.

« Ces mesures coûteront à l'Etat 900 millions de FCFA », a indiqué Laurent Tchagba.

Il a assuré que tous les ménages inscrits dans la tranche sociale qui avaient déjà réglé leur facture d'eau avant l'annonce de cette mesure vont bénéficier d'un avoir équivalant au montant de la consommation qui sera déduit du paiement de la prochaine facture d'eau.

Autre mesure forte annoncée par le ministre de l'Hydraulique, le report des dates limites de paiement des factures d'eau pour trois mois. « Les factures d'eau qui devraient être payées en avril sont reportées au 31 juillet 2020, et celles qui devaient être payées au plus tard le 06 mai sont reportées au 31 août 2020 », a-t-il expliqué

Selon lui, cette mesure n'entraîne pas des coupures d'eau pour des raisons d'impayés sur ces factures. Aucune pénalité ne sera appliquée aux consommateurs et aucun compteur ne sera déposé pour impayé.

Il faut rappeler que le gouvernement a décidé également de prendre en charge les factures d'électricité de plus d'un million de ménages vulnérables abonnés au tarif social et de décaler pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020.

- **CORONAVIRUS : Le gouvernement annonce un plan de soutien de près de 300 milliards de fca pour le secteur agricole**

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani, a annoncé le vendredi 10 avril 2020, lors du point de presse quotidien, un plan de soutien de près de 300 milliards de FCFA au secteur agricole pour atténuer l'impact de la crise sanitaire du Coronavirus (COVID-19).

Kobenan Kouassi Adjoumani a indiqué que ce plan prévoit un appui aussi bien pour les cultures vivrières que les cultures de rente.

Ainsi, il est prévu un investissement de 50 milliards de FCFA pour soutenir le secteur vivrier afin d'anticiper sur une éventuelle crise alimentaire.

L'appui au secteur vivrier comprend des mesures urgentes et des mesures post-COVID-19 à exécuter entre avril et juin 2020.

Les mesures urgentes sont l'acquisition de kits agricoles et leur distribution aux groupements de producteurs, le recensement des sites de production propices et l'encadrement de tous les producteurs.

Quant aux mesures post-Covid-19, elles prévoient l'aménagement des sites de production non pris en compte par les mesures urgentes, la construction d'infrastructures de stockage et la constitution d'une réserve alimentaire nationale et la vulgarisation du labour et des récoltes mécanisées.

Le secteur des cultures de rente bénéficiera d'un investissement de 250 milliards de FCFA pour soutenir les filières anacarde, cacao, café, coton, hévéa et palmier à huile impactées par le gel des exportations.

Des mesures d'accompagnement sont aussi prévues pour maintenir la compétitivité de ce secteur.

L'agriculture représente 22 % du produit intérieur brut (PIB) et plus de 50 % des recettes d'exportation de la Côte d'Ivoire. Le gouvernement a initié depuis 2012 un Programme national d'investissement agricole (PNIA) de plus 3000 milliards de FCFA pour redynamiser le secteur agricole.

- **CORONAVIRUS : AMADOU GON COULIBALY annonce un plan de 650 milliards de fca en faveur de l'économie**

– Le Premier Ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, a annoncé, le mardi 31 mars 2020 à Abidjan, que le gouvernement a adopté un plan de soutien à l'économie, pour un montant de 650 milliards de FCFA, en vue de préparer une reprise rapide des activités à la fin de la pandémie du Coronavirus.

Le Plan, a-t-il indiqué, va permettre la préservation de l'outil de production et l'emploi, par la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé, pour un montant de 250 milliards de FCFA.

Ce fonds, a souligné Amadou Gon Coulibaly, prend en compte le renforcement du soutien aux PME, pour au moins 100 milliards de FCFA, et la mise en place de fonds de garantie, afin d'avoir un effet de levier sur l'accès au crédit.

En outre, le gouvernement prévoit la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise, pour un montant de 100 milliards de FCFA.

Cette mesure, a-t-il assuré, sera pérennisée après la crise, avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement.

Par ailleurs, les autorités ivoiriennes prévoient un soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile et le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA.

Un soutien est annoncé également pour la production vivrière, maraîchère et fruitière, pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants.

Enfin, le gouvernement prévoit la poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faïtières agricoles, les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès.

Source : Abidjan.net 1er avril 2020

- **Résiliation ou suspension de contrat de travail du fait de la COVID-19: le Conseil Présidentiel autorise un décaissement de 4 milliards FCFA**

Un appui de l'Etat aux travailleurs dont le contrat de travail a été résilié ou suspendu du fait de la COVID-19, d'un montant total de 4 407 240 000 de francs CFA a été autorisé à l'issue du Conseil Présidentiel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire adopté par le Gouvernement pour faire face aux impacts de la COVID-19.

Présidé par le chef de l'État, Alassane OUATTARA, ce vendredi 22 mai 2020, le Conseil Présidentiel a précisé que ce soutien de l'Etat concerne 20 326 travailleurs enregistrés à fin avril 2020. Il se traduira par le versement, à titre exceptionnel, d'un montant de 4 407 240 000 F CFA, correspondant à des paiements mensuels par catégorie, sur une période de deux mois. À en croire les autorités ivoiriennes, la répartition se fera comme suit : les Ouvriers percevront 60 000 F CFA ; les Agents de maîtrise et techniciens quant à eux recevront 120 000 F CFA ; les Cadres moyens et techniciens supérieurs 240 000 F CFA et les Cadres supérieurs : 360 000 F CFA.

Le Conseil Présidentiel a instruit les Ministres concernés, à l'effet de procéder aux vérifications individuelles requises pour assurer la transparence et la régularité dans la matérialisation immédiate du soutien de l'Etat aux personnes concernées.

Notons que ce Conseil a examiné les points sur la mise en œuvre des quatre Fonds de soutien mis en place, sur le soutien aux travailleurs dont le contrat de travail a été résilié ou suspendu du fait de la COVID-19 ainsi que sur l'opérationnalisation de l'appui de l'Etat aux filières agricoles affectées par la COVID-19.

Source : Abidjan.net 23 mai 2020

- **COVID-19 : 7,1 milliards de FCFA payés au titre des factures d'électricité de mars et avril 2020**

Le Conseil présidentiel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de soutien économique, social et humanitaire contre la COVID-19, tenu le vendredi 22 mai à Abidjan, a annoncé le décaissement de 7,1 milliards de FCFA, afin de payer les factures d'électricité des mois de mars et avril 2020.

« Le Fonds de Solidarité a procédé au paiement de 7,1 milliards de FCFA au titre des factures émises en mars et avril 2020 concernant 1 052 000 ménages abonnés au tarif social d'électricité, soit environ 5 millions de personnes », a rapporté le communiqué du Conseil présidentiel.

Cette mesure sera également étendue aux abonnés au tarif social de l'eau, soit environ 3,5 millions de personnes.

Le Fonds de Solidarité et de soutien d'urgence humanitaire a également établi une liste de 45 457 personnes, à raison de 50 000 FCFA par bénéficiaire correspondant aux transferts monétaires des mois d'avril et mai 2020. Le tout pour un montant de 2,3 milliards de FCFA.

Le processus de paiement progressif a commencé avec 16 902 personnes.

Source : CICG-Côte d'Ivoire 23 mai 2020

- **La Côte d'Ivoire décaisse 150 milliards de francs CFA pour venir en aide à ses filières agricoles**

Annoncées fin mars par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, dans le cadre de son plan de riposte face à la pandémie du Covid-19, les mesures de soutien aux filières agricoles du pays commencent à être actées.

Vendredi 22 mai, le Conseil présidentiel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de soutien économique, social et humanitaire contre la Covid-19 a annoncé le déblocage immédiat d'une première enveloppe de 150,8 milliards de francs CFA (230 millions d'euros), dont 130 milliards directement dégagés par l'État. Le solde sera pris en charge par les partenaires bailleurs. Dans le détail, la filière anacarde ivoirienne – première productrice mondiale (761 331 tonnes en 2018) – se verra allouer une subvention de 35 milliards de francs CFA, l'objectif principal étant notamment de garantir un prix de 400 francs CFA (0,61 euro) le kilo aux producteurs. Suivent ensuite, par ordre décroissant de soutien financier, les filières de l'hévéa (24,98 milliards), du riz (12 milliards), la fruiticulture (10,5 milliards) ainsi que les filières du coton (5,56 milliards) et du palmier à huile (3,5 milliards). Ce soutien gouvernemental devrait par ailleurs bénéficier au secteur vivrier (maïs, manioc, bananes plantains, légumes et produits maraîchers) qui, en cumulé, percevra une subvention de 21,22 milliards de francs CFA. Idem pour l'élevage et la pêche, qui toucheront respectivement 1,5 milliard (filière porcine, apiculture et élevage de lapins) et 2,56 milliards de francs CFA (pêche artisanale et aquaculture).

Pas sûr cependant que ce plan d'aide ponctuel, décidé dans le cadre du plan de riposte gouvernemental face à la pandémie du Covid-19, suffira à changer durablement la donne du secteur agricole ivoirien. Première productrice mondiale, la filière anacarde ivoirienne pourrait ainsi se heurter – encore une fois et malgré la volonté gouvernementale de garantir un prix de 400 francs CFA (0,61 euro) le kilo – à une décote du cours officiel, les acheteurs étrangers arguant souvent de la faible teneur en amende des noix de cajou ivoiriennes pour imposer un prix réduit. Une situation récurrente, liée aux forces du marché, qui ne devrait pas changer de sitôt. La dernière enquête (2015) sur les ménages de l'Institut national de statistique a rappelé quant à elle que 57 % des pauvres en Côte d'Ivoire vivaient dans le monde rural tandis que 15 % des ruraux souffraient d'insécurité alimentaire, contre 10 % des citadins.

par Jacques Leroueil

<https://ressources-magazine.com/>

- **COVID 19: Le Trésor public réalise sa première cotation virtuelle sur le marché financier**

La direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique a procédé mardi à la salle de cotation de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) à la première cérémonie virtuelle de première cotation des emprunts obligataires TPCI 5,80% 2020-2027 (TPCI.O41) et TPCI 5,90% 2020-2030 (TPCI.O42) en raison des mesures barrières de lutte contre le COVID 19.

D'un montant indicatif de 110 milliards F CFA, cette opération, lancée du 12 au 25 février 2020, a été réalisée en deux tranches (A et B) pour des montants respectifs de 80 milliards F CFA et 30 milliards F CFA.

A l'issue du processus, il ressort la mobilisation d'un montant total de 124,2 milliards F CFA, à raison de 86,4 milliards F CFA pour la tranche A et 37,8 milliards F CFA pour la tranche B, soit un taux de réalisation ressorti à 112,91%.

A travers la cotation en bourse, le Trésor public entend, par le biais de la BRVM, donner la possibilité aux investisseurs qui désirent acquérir ou céder des titres de le faire dans des meilleures conditions avec une garantie de liquidité nécessaire à la couverture de leurs besoins.

Pour la première cotation, 100 volumes ont été échangés au prix de 10 000 FCFA, soit une valeur nette de coupons d'un million de FCFA pour chaque tranche, soit 200 volumes échangés pour deux millions de FCFA.

«Dans ce contexte de crise sanitaire mondiale, vous n'avez cessé de répondre à nos appels sur les marchés monétaire et financier. Je voudrais donc compter à nouveau sur votre engagement afin de relever les défis qui nous attendent, car c'est ensemble que nous réaliserons les objectifs du gouvernement traduits en investissements contenus dans le Programme national de développement (PND) 2016-2020 », a souhaité le Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique, Assahoré Konan Jacques à l'endroit de tous les acteurs du marché.

Dans le cadre du financement du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020, les ressources mobilisées au 22 mai 2020 représentent 26,56% de l'objectif de 1 494,4 milliards de FCFA contre 33,18% pour la même période en 2019.

Dans un contexte difficile marqué par la pandémie à Covid-19, l'Etat de Côte d'Ivoire, selon Jacques Assahoré est pleinement attaché à adopter les mesures nécessaires

permettant d'atténuer l'impact de cette crise sur les populations et sur l'activité économique.

Le Directeur général de la BRVM, M Edoh Kossi Amenounvé a réaffirmé l'engagement des structures centrales du marché financier régional à accompagner fortement les Etats de l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA) dans le financement de la reprise de la croissance post-crise.

Source : AIP 27 mai 2020

Allocutions

Discours du Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly

- Mes chers concitoyens ;
- Chers amis des Médias ;
- Excellences Mesdames et Messieurs

A l'instar de plusieurs pays dans le monde, notre pays fait face à la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) qui constitue un défi de santé publique à l'échelle de la planète.

Aujourd'hui, cette pandémie touche environ 200 pays et territoires dans le monde avec plus de sept cent mille (700 000) cas confirmés, près de 35 000 décès et plus de 150 000 qui ont été guéris. Dans notre Pays, nous enregistrons, 168 cas confirmés, 1 décès et 6 patients guéris à la date du 30 mars 2020.

Le Président de la République, SEM. Alassane OUATTARA, dans son message à la nation, le 23 mars 2020, a annoncé d'importantes mesures qui visaient à renforcer celles déjà prises par le Conseil National de Sécurité le 16 mars 2020, dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus. Dans ce contexte, l'état d'urgence, le couvre-feu et l'interdiction des voyages de personnes entre le Grand Abidjan et l'intérieur du Pays s'imposaient pour endiguer la propagation de l'épidémie dans notre pays.

A cette occasion, un Plan de Riposte Sanitaire d'un montant de 95 milliards 880 millions de FCFA a été arrêté par le Président de la République qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les personnes ayant été en contact avec ces malades et à poursuivre les efforts pour maintenir les populations à l'abri de la contamination.

Le Gouvernement s'attèle à la mise en œuvre rapide de ce plan pour lequel il a été mis en place sur nos ressources propres, un fonds de 25 milliards de FCFA. Les discussions sont en cours avec les partenaires techniques et financiers pour mobiliser des ressources complémentaires.

L'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire fait apparaître la situation suivante :

- la capacité de prélèvement des cas suspects et d'analyse a été renforcée ;
- l'extension des sites de prise en charge des cas positifs est en cours tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays ;
- l'ensemble des commandes urgentes de matériel de protection a été passé ;
- le renforcement du système des soins est en cours ;
- les stocks de médicaments sont disponibles pour faire face aux besoins.

Lors de son adresse à la Nation, le Président de la République a également instruit le Gouvernement de faire une évaluation de l'impact économique et financier de la pandémie et de lui proposer un plan de soutien aux populations ainsi qu'au secteur privé.

Mesdames et Messieurs,

L'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 est déjà perceptible sur l'économie nationale qui connaît une baisse d'activité. De nombreux secteurs clés de notre économie sont touchés, notamment, les exportations en particulier agricoles, les importations, les BTP, le Tourisme, le Commerce, l'Hôtellerie, la Restauration et le Transport.

Selon les données actuelles, la croissance économique estimée à 7,2% pour l'année 2020 serait réduite de moitié et s'établirait à 3,6%, dans l'hypothèse d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020. L'Afrique quant à elle connaîtrait, sur la base des données provisoires disponibles, une réduction de sa croissance au niveau du continent de 3,2 % à 1,8 % et au niveau mondial, il est projeté une récession.

Par conséquent, les populations sont durement frappées au plan socio- économique par cette pandémie.

Le Gouvernement est conscient que notre pays vit une période particulièrement difficile. La crise est à la fois sanitaire, sociale et économique.

Ainsi, en complément au plan de riposte sanitaire, le Gouvernement a engagé des consultations avec l'ensemble du secteur privé, les différentes organisations professionnelles et entre le 24 et le 30 mars 2020, j'ai pu organiser plusieurs séances

de travail téléphoniques et par visioconférence avec mon Cabinet et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Ces consultations ont permis d'élaborer un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire évalué à 1700 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB.

Ce plan permettra d'atténuer l'impact de la pandémie sur les populations et les acteurs économiques des secteurs formels et informels.

Il permettra également de préparer une reprise rapide des activités à la fin de la pandémie.

Le Plan se décline en trois principaux axes à savoir, (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures d'appui à l'économie et (iii) les mesures sociales en faveur des populations.

Au titre des mesures de soutien aux entreprises, à court terme, elles visent à maintenir l'activité économique, à soulager leur trésorerie et à préserver l'emploi.

A cet égard, le Gouvernement prendra les dispositions ci-après :

- suspendre les contrôles fiscaux pour une période de trois mois ;
- reporter de trois mois le paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans (notamment les maquis, les restaurants, les boites de nuit, les bars, les cinémas et les lieux de spectacles) ;
- différer pour une période de trois mois le paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'État ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises ;
- réduire de 25% la patente transport ;
- différer pour période de trois (3) mois le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés ;
- exonérer les droits et taxes de porte sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ;
- annuler les pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'État et ses démembrements durant la période de crise ;

- rembourser les crédits de TVA sous un délai de deux (2) semaines, grâce à un allègement des contrôles à priori et le renforcement des contrôles à posteriori ;
- continuer, malgré la crise, le paiement de la dette intérieure, notamment aux entreprises des sous-secteurs sinistrés du fait de la crise, en privilégiant les factures inférieures à 100 millions pour atteindre le maximum d'entreprises, en particulier les PME et les TPE ;
- réaménager en liaison avec les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro le paiement des frais de magasinage durant la période de la pandémie pour surseoir aux pénalités et suspendre la facturation de surestaries, c'est-à-dire les pénalités dues en cas de dépassement des délais de présence des navires.

Au titre des dispositions de préservation de l'outil de production et de l'emploi, les mesures retenues concernent :

- la mise en place d'un fonds de soutien au secteur privé pour un montant de 250 milliards de FCFA, prenant en compte le renforcement du soutien aux PME pour au moins 100 milliards de FCFA et la mise en place de fonds de garantie, afin d'avoir un effet de levier sur l'accès au crédit ;
- la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement ;
- le soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ;
- le soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants ;
- la poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faitières agricoles, les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès.

Au titre des mesures sociales, le Gouvernement entend :

- décaler, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020. A cet effet, des facilités de paiement seront proposées pour soulager les populations ;
- prendre en charge les factures d'électricité et d'eau, devant être payées en avril et en mai 2020, des couches défavorisées c'est-à-dire des ménages abonnés au tarif social d'électricité, et des ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau. Cela concerne plus d'un million de ménages soit environ 6 millions de nos concitoyens;
- instaurer un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA, en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement du champ des filets sociaux ;
- renforcer le contrôle des produits de grande consommation et appliquer des sanctions aux contrevenants ;
- Inciter les propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires ;
- Assurer une éducation à distance en commençant par les classes d'examens (CM2, Troisième et Terminale) par le biais de la télévision.
- Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement est engagé à mettre en œuvre, de manière diligente et efficace, la riposte sanitaire pour freiner l'impact négatif de la crise sur l'activité économique et favoriser les conditions d'une reprise rapide de l'activité.

C'est pourquoi, je voudrais, à la suite du Président de la République, lancer un appel au civisme, à la discipline et au strict respect des mesures prises par le Gouvernement.

J'exhorte, à nouveau, chacune et chacun de nos concitoyens à mettre en application les mesures de prévention et à adopter les gestes simples qui aideront à réduire la propagation du coronavirus dans notre Pays. Il s'agit :

- du lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon ou l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique ;

- de tousser ou d'éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement dans une poubelle ;
- de saluer sans se serrer la main ; éviter les accolades et les embrassades ;
- d'observer une distance d'au moins 1m entre les personnes ;
- d'éviter les rassemblements et les déplacements non indispensables.

J'appelle au renforcement de la solidarité nationale et internationale pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des plans de riposte et de soutien économique adoptés.

C'est le lieu de remercier, encore une fois, tous nos partenaires au développement pour leurs contributions financières et techniques ainsi que les acteurs du secteur privé et les personnes morales qui ont fait parler leur cœur.

Je souhaite que beaucoup d'autres leur emboitent le pas car les besoins sont nombreux et urgents.

Je voudrais rendre un hommage aux personnels de santé, aux forces de défense et de sécurité et à tous les agents publics engagés dans la lutte contre cette pandémie.

Aussi, le Président de la République a-t-il décidé de l'octroi d'une prime exceptionnelle à tous ces agents, sur la période de durée de la crise, en guise de reconnaissance de leurs efforts.

Mes chers concitoyens, c'est en étant disciplinés, vigilants et solidaires, qu'ensemble, nous arriverons à bout de cette pandémie.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une pandémie sans précédent liée au coronavirus (COVID-19). Tous les pays du monde font face à cette menace de la pandémie contagieuse et se propage rapidement qui affecte tous les secteurs. La Côte-d'Ivoire a l'instar d'autres pays fait face à cette menace.

À l'issue des premières rencontres du conseil national de sécurité et des interventions

tout le monde, sans distinction de race, d'âge ou de religion. Cette maladie peut être mortelle.

Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propage rapidement, au contact ou en étant simplement à proximité d'une personne atteinte.

A ce jour, plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et près de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS.

Je m'incline devant la mémoire de toutes les victimes décédées à travers le monde.

Mes chers compatriotes,

Notre pays n'est malheureusement pas épargné puisque, entre le 11 et le 22 mars 2020, vingt-cinq(25) cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en Côte d'Ivoire.

DISCOURS A LA NATION DU PRESIDENT ALASSANE OUATTARA, DU 23 MARS 2020, SUR LES DERNIERES MESURES CONTRE LE CORONAVIRUS.

MERS CHERS COMPATRIOTES, CHERS AMIS DE LA COTE D'IVOIRE

Depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une pandémie sans précédent liée au coronavirus (COVID-19). Cette pandémie frappe tout le monde, sans distinction de race, d'âge ou de religion. Cette maladie peut être mortelle.

Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propage rapidement, au contact ou en étant simplement à proximité d'une personne atteinte. A ce jour, plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et près de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS. Je m'incline devant la mémoire de toutes les victimes décédées à travers le monde.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Notre pays n'est malheureusement pas épargné puisque, entre le 11 et le 22 mars 2020, vingt-cinq (25) cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en Côte d'Ivoire. A ce jour, même si notre pays n'a pas connu de perte en vie humaine, ce bilan reste trop élevé au regard des mesures que nous avons prises.

En effet, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a mis en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention, la prise en charge des malades éventuels, l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19. Ce plan de réplique a été adopté en Conseil des Ministres, le mercredi 4 mars 2020.

Un comité de veille présidé par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et composé de l'Institut National d'Hygiène Publique, de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, du SAMU (le Service d'Aide Médicale d'Urgence) et du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du Centre Hospitalier Universitaire de Treichville, a été mis en place et tient des réunions hebdomadaires, pour coordonner les orientations stratégiques ainsi que les actions opérationnelles dans le cadre de la lutte contre cette pandémie.

J'ai moi-même présidé, le lundi 16 mars dernier, un Conseil National de Sécurité extraordinaire au cours duquel, nous avons, sur la base des recommandations du Comité de veille, pris 13 mesures complémentaires en vue de limiter la propagation du Coronavirus dans notre pays, notamment :

- la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) ;
- la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat ;
- la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une période de 30 jours ;
- la fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- La gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de COVID-19. Ces mesures ont été complétées par la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes, le dimanche 22 mars 2020 à minuit.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Malheureusement la pandémie du coronavirus continue de progresser. Afin d'éviter la propagation de cette maladie dans notre pays, il est impérieux d'adopter les bonnes pratiques et de mettre en application les mesures de prévention recommandées par le Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique et l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir :

- Se laver fréquemment et soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir et le jeter immédiatement ;
- Saluer sans se serrer la main, sans accolades et sans embrassades ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes ;
- Éviter les rassemblements de plus de 50 personnes.

Ce sont des gestes simples mais qui peuvent sauver des vies : la vie de chacun d'entre nous, la vie des personnes que nous aimons, la vie de nos voisins, de nos collègues. Je

veux donc appeler chaque Ivoirienne et chaque Ivoirien, chaque habitant de la Côte d'Ivoire à la responsabilité, au civisme et à la discipline. Protégeons-nous et protégeons les autres. Stoppons la propagation du coronavirus en étant disciplinés et en appliquant les mesures de prévention.

CHÈRES SŒURS, CHERS FRÈRES,

Dans cette lutte que nous menons contre la propagation du COVID-19, notre principal ennemi sera l'indiscipline et le non-respect des consignes de prévention. Oui, le manque de discipline nous met en danger et met en danger les autres. Je voudrais, à cet égard, condamner les actes d'indiscipline et les cas d'exception qui ont perturbé le démarrage des opérations de mise en quarantaine, à l'INJS, des ressortissants ivoiriens et des résidents permanents non ivoiriens à leur entrée sur le territoire ivoirien.

Je voudrais réaffirmer que nous sommes tous égaux devant la loi et devant la maladie. Par conséquent, je n'accepterai pas que cela se produise à nouveau. J'exhorte toutes les forces vives de la Nation : les chefs traditionnels, les guides religieux, les leaders politiques, les élus, les artistes, les sportifs, les professionnels des médias et tous les autres membres de la société civile à se joindre au Gouvernement pour l'information et la sensibilisation de nos populations.

Nous devons être unis face à cette maladie en renforçant la sensibilisation autour de nous, auprès de nos enfants, de nos familles, de nos amis. C'est un appel à l'union sacrée que je veux lancer, pour sauver nos vies, pour sauver notre chère Côte d'Ivoire. C'est ensemble, dans l'union, la solidarité et la discipline que nous sortirons de cette crise sanitaire à laquelle nous devons faire face.

J'adresse mes encouragements à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie COVID-19, en particulier le personnel médical à qui je rends hommage pour son dévouement.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Le Gouvernement et moi-même suivons avec une attention particulière l'évolution de la situation dans notre pays. Nous restons fermement engagés à mobiliser tous les moyens pour venir à bout de cette terrible pandémie. Ainsi, face à la progression de la pandémie dans notre pays, j'ai décidé de renforcer les dispositions déjà en vigueur.

C'est pourquoi, je déclare l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national, conformément à la loi n°59-231 du 7 novembre 1959. Des mesures additionnelles

seront prises pour renforcer le dispositif de prévention mis en place par le Conseil National de Sécurité.

Toutes ces dispositions ont fait l'objet d'un décret que je viens de signer aujourd'hui même. Il s'agit de :

1- La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;

2- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars;

3- La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;

4- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;

5- La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;

6- Le renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;

7- La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades;

8- La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

Je demande aux forces de sécurité de faire appliquer strictement ces mesures en vue de protéger les populations, dans le souci d'éviter la propagation du coronavirus dans notre pays. J'ai aussi instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vue de donner des suites judiciaires au non-respect de ces mesures et à la diffusion de fausses informations.

Par ailleurs, nous allons renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge de la maladie à travers un plan de riposte national, d'un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA, qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les

personnes qui ont été en contact avec ces malades. Ce plan permettra aussi de poursuivre les efforts pour maintenir les populations à l'abri de la contamination.

J'ai également instruit le Premier Ministre de me faire une évaluation de l'impact économique et financier, en concertation avec le secteur privé, en vue de soutenir notre outil économique et soulager les populations.

MES CHERS COMPATRIOTES,

C'est ensemble que nous stopperons la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire. J'invite donc les leaders politiques, les élus (députés, sénateurs, maires, conseillers municipaux et régionaux), les Religieux, les Chefs traditionnels, les Tradipraticiens, les Ordres Professionnels et les Syndicats, les Opérateurs Economiques ainsi que la société civile à s'impliquer activement dans la mise en œuvre de ces dispositions. J'exhorte chacune et chacun d'entre vous, encore une fois, à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention prises par le Gouvernement.

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire. Je vous remercie